

MOTION ADOPTÉE LE 10 AVRIL 2018

Le Conseil de l'Ordre, après consultation les 29 mars et 10 avril 2018 :

CONNAISSANCE PRISE du projet de loi de programmation pour la justice 2018-2022 rédigé sans aucune concertation préalable avec les acteurs du service public de la Justice ;

RAPPELANT que la France est un Etat de droit ;

DECIDE :

- 1) de s'associer au mouvement national dit **JOURNEE JUSTICE MORTE**
- 2) de suspendre en conséquence toute activité juridictionnelle (*audiences civiles et pénales en ce compris les interventions dans le cadre contentieux de l'urgence et la liberté - garde à vue, comparutions immédiates, JLD étrangers, référés-liberté, etc.*) le mercredi **11 AVRIL 2018**.
- 3) d'appeler l'ensemble des avocats à se rassembler ce 11 avril 2018 dès **7h45 mn** devant la salle d'audience du **TGI de Mamoudzou** pour exiger :
 - un accès à un juge indépendant et non à un robot
 - une justice dotée de moyens humains et matériels
 - le maintien des droits de la défense et de la place de la victime
 - une justice proche du justiciable avec des juridictions de plein exercice sans création de déserts judiciaires
 - une justice non privatisée

Mamoudzou, le 10 avril 2018

